

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 25/12/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

HALIGUEN INVEST – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 10 octobre 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

CAPēLIO
[EXPERTISE COMPTABLE]

HALIGUEN INVEST Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 10 Rue de Lanjouan – 22400 LAMBALLE ARMOR AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAMBALLE ARMOR du 1er octobre 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : HALIGUEN INVEST Siège : 10 Rue de Lanjouan – 22400 LAMBALLE ARMOR Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : l'activité de holding, la prise de participation minoritaire ou majoritaire sous forme d'achat, d'apport, de souscription ou autrement dans toutes les entreprises françaises ou étrangères, qu'elle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, la gestion de ces participations, la cession de ces participations ou toute transmission quelle qu'en soit la forme, toutes prestations de services au profit d'entreprises en matière de gestion, notamment dans les domaines administratifs, comptables, financiers, commerciaux ou de direction et plus particulièrement au profit des sociétés filiales, la propriété, par voie d'acquisition ou autrement, et la gestion, notamment sous toute forme de location, de tous immeubles et biens ou droits immobiliers, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Antoine COLLEU, demeurant 10 Rue de Lanjouan – 22400 LAMBALLE-ARMOR La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC (22). POUR AVIS Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)